

Principes pour une Good Practice des soins, de l'assistance et de l'accompagnement des personnes avec déficiences visuelles, ou auditives et visuelles, et souffrant d'une pathologie démentielle

Ces principes ont été élaborés en coopération entre la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative (HfH) et l'Ecole spécialisée de Berne (BFH), l'Institut Alter, sous forme d'un projet collectif.

On y a examiné les domaines de « la communication », de « l'orientation et la mobilité », des « émotions et des compétences sociales », de « l'autonomie », des « proches », et formulé ensuite huit principes directeurs. Ce faisant, on a veillé à n'admettre que des contenus pertinents tant pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, que pour les personnes souffrant d'une pathologie démentielle.

Ces principes directeurs sont :

Conditions préalables

Le personnel spécialisé d'assistance et de soins reçoit une formation continue dans les deux domaines « déficiences visuelles ou auditives et visuelles » et « pathologies démentielles ». Le personnel dispose au quotidien des ressources temporelles et personnelles requises pour la mise en œuvre des connaissances acquises dans la pratique.

Attitude

Chaque personne concernée est unique, acceptée et estimée.

Diagnostic

Il est d'une importance primordiale qu'une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, ainsi qu'une pathologie démentielle présumées, soient diagnostiquées par les spécialistes respectifs au niveau interdisciplinaire.

Communication

La communication est adaptée aux possibilités et besoins de la personne affectée à la fois par une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, et d'une pathologie démentielle. L'accent est mis sur l'usage adapté de la communication verbale et en particulier non-verbale ainsi que sur les informations appropriées fournies.

Contacts sociaux

La personne souffrant à la fois d'une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, et d'une pathologie démentielle est soutenue, en fonction de ses besoins et de ses habitudes, dans ses relations sociales et sa participation sociale.



Autonomie

La personne souffrant à la fois d'une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, et d'une pathologie démentielle dispose du temps nécessaire, individuellement requis, et d'offres de soins et de réhabilitation conformes à ses besoins. Ceci afin d'atteindre l'objectif de maîtriser son quotidien, avec ses propres ressources, de la manière la plus autonome possible.

Environnement social

Toutes les personnes concernées ont un accès facilité aux informations relatives à la maladie ou bien au handicap et aux offres de conseil. En cas de besoin, elles sont soulagées.

Environnement spatial

L'environnement où vit la personne souffrant à la fois d'une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, et d'une pathologie démentielle, est aménagé de manière à garantir ses mouvements, son orientation et sa sécurité.

Source et informations complémentaires

Adler, J., Blaser, R. & Wicki, M. T. (2016). [Pflege und Betreuung von Personen mit Seh- oder Hörsehbeeinträchtigung und einer Demenzerkrankung](#). L'élaboration de principes pour une Good Practice. Rapport final à l'attention de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles, Zurich.

Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen SZB (Hrsg.). (o. J.). [Beste Pflege dank Audio-Visueller Abklärung](#). Principes directeurs pour les proches, les soignants et les aidants de personnes avec une déficience visuelle, ou auditive et visuelle, et souffrantes d'une pathologie démentielle.

Spring, S. (2015). [Sehen, Hören und Demenzerkrankungen im RAI-Spiegel](#). Rapport à mi-parcours. Zurich, Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA).

CURAVIVA Suisse (www.curaviva.ch/demenzbox)
INSOS Suisse (www.insos.ch)

Janvier 2018

